



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative



INTENTION DE MUTATION

Association :

N° Licence :

Nom du joueur demandeur :

Prénom : Date de Naissance :

Adresse :

Courriel :

Changement de Département: OUI / NON - Changement de Pays : OUI/NON Réponse Obligatoire

Prochaine Association (facultatif) :

Prochain département ou pays (Facultatif) :

Fait à Le

Mode de paiement : Espèce / Chèque N°

Signature du demandeur

Avis du Président de l'Association quittée

Date et signature, cachet de l'Association

Chèque de 50€ en cas de mutation d'un licencié non classé ou promotion, de 75€ pour un licencié classé honneur ou de 125€ pour un joueur classé élite, libellé à l'ordre du club quitté.

Ce formulaire complété et signé doit être transmis par mail à la personne responsable des licences du CD68 par le club quitté.